



## COMMUNIQUE DE PRESSE

9 avril 2015 - 10 heures  
Pour diffusion immédiate

# Un petit pas pour la Médecine Générale, un grand pas pour la Filière Universitaire<sup>1</sup> !

*Le 8 avril 2015 est paru au Journal Officiel l'arrêté créant la sous-section 53-03 « Médecine générale » au sein du Conseil national des universités.*

### La Médecine Générale prend sa place à l'université

L'ISNAR-IMG<sup>2</sup>, ReAGJIR<sup>3</sup> et le SNEMG<sup>4</sup> saluent la création de la sous-section « Médecine générale » au Conseil national des universités publiée hier au Journal Officiel de la République<sup>5</sup>.

Les nominations des professeurs et maîtres de conférences des universités de Médecine Générale se feront désormais par des pairs généralistes, et non plus par des professeurs d'autres spécialités comme c'était le cas jusqu'à présent.

Devenue une spécialité à part entière en 2004, la Médecine Générale est enfin reconnue apte à nommer ses propres professeurs.

### Déplacer les montagnes

La création de cette sous-section est le fruit d'un travail acharné mené depuis des années par les acteurs de la discipline.

C'est en 2006 que les internes de Médecine Générale étaient descendus dans la rue et avaient obtenu, avec les enseignants de médecine générale et les jeunes généralistes, sa création. Il avait ensuite fallu attendre 2009 et la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) pour voir l'article 47<sup>6</sup> prévoir la création de 100 postes universitaires par an, ce qui n'a malheureusement jamais été suivi d'effets.

### A quand les moyens ?

La création de la sous-section Médecine générale est gage de qualité, pas de quantité.

Si le cadre est aujourd'hui posé, l'ISNAR-IMG, ReAGJIR et le SNEMG resteront vigilants et mobilisés sur la mise en place des promesses faites à la filière de Médecine Générale.

En effet, avec un ratio d'un chef de clinique pour 185 internes et d'un enseignant temps plein pour 103 internes c'est aujourd'hui de moyens humains dont les internes de Médecine Générale ont besoin pour se former et soutenir leur thèse. C'est ainsi que pourra être résolu le problème de retard à l'installation.

***L'ISNAR-IMG, ReAGJIR et le SNEMG se félicitent de voir la Médecine Générale continuer à prendre sa place à l'université, mais rappellent aux Ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la recherche que seuls des actes forts et des moyens humains réels pourront fournir à la population la Médecine Générale d'excellence qu'elle mérite.***

***Donnez-nous les moyens de former les médecins de demain, ils vous soigneront !***

Pour l'ISNAR-IMG, Pierre de Bremond d'Ars, Porte Parole.

Pour ReAGJIR, Charline Boissy, Porte Parole.

Pour le SNEMG, Matthieu Calafiore, Président.

### Contacts Presse

ISNAR-IMG | Pierre-Antoine MOINARD – Président - 06 73 07 53 01 – [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)

ReAGJIR | Jacques Olivier DAUBERTON – Président - 06 42 18 40 14 – [president@reagjir.com](mailto:president@reagjir.com)

SNEMG | Matthieu CALAFIORE – Président - 06 13 37 30 86 – [m.calafiore@snemg.fr](mailto:m.calafiore@snemg.fr)

<sup>1</sup> [Filière Universitaire de Médecine Générale \(FUMG\)](#)

<sup>2</sup> Inter-Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

<sup>3</sup> Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants

<sup>4</sup> Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale

<sup>5</sup> [Arrêté du 19 mars 2015 modifiant l'arrêté du 29 juin 1992 fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque section et sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques](#)

<sup>6</sup> [Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires - TITRE II : Accès de tous à des soins de qualité - Article 47](#)